



Formation Taxi 06

Siret : 821 381 647 000 14

Agrément Préfectoral : 2016/06/01

Déclaration Activité enregistrée n° 93.06.07830.06 du préfet
de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur



MODULES FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

14 heures

350 €

Objectif : Remise à niveau des connaissances

Public concerné : tous les professionnels du Taxi

JOURNEE 1 (7 H)

A / Réglementation du transport public particulier de personnes (3.50H)

- ⇒ Mise à niveau de l'évolution de la réglementation
 - Connaître la réglementation générale du T3P
 - Connaître les règles générales qui organisent le marché du transport de moins de 10 personnes
- ⇒ Employeurs
 - Rappel des obligations sociales et fiscales
(Intervention éventuelle d'intervenants extérieurs)
- ⇒ Internet : un atout pour le taxi

B / Réglementation spécifique du transport public particulier de personnes (3.50H)

- ⇒ Développement circuits touristiques
- ⇒ Situation de la profession
- ⇒ Gestion des conflits (analyse, arguments et stratégie de règlement)
(Intervention éventuelle d'intervenants extérieurs)



Formation Taxi 06

Siret : 821 381 647 000 14

Agrément Préfectoral : 2016/06/01

Déclaration Activité enregistrée n° 93.06.07830.06 du préfet
de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur



MODULES FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

JOURNEE 2 (7 H)

C / Sécurité routière (3.50H)

- ⇒ Connaître le Code de la Route, le contrôle technique des véhicules, les sanctions, et les spécificités du taxi
 - Mise à niveau de la spécificité taxi

D/ Prévention et secours civiques (3.50 H)

- ⇒ Mise à niveau de la prévention et secours civiques de niveau 1
 - Savoir se comporter en cas d'accident
 - Savoir prendre en charge des passagers en assurant leur sécurité (Intervention éventuelle d'intervenants extérieurs)

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ⇒ Circulaires U.N.T.
- ⇒ Arrêtés préfectoraux
- ⇒ Mannequins de réanimation, défibrillateur de formation, pansements ...